

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Comment améliorer l'offre en eau et électricité ?

CETTE problématique était au centre du Conseil de cabinet interministériel présidé à la primature hier par la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda. Comme on pouvait s'y attendre, le patron de ce secteur, le ministre d'État Alain-Claude Bilie-By-Nze, y a pris part.



Photo: DR

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Le Conseil de cabinet interministériel consacré à la problématique de l'offre en eau et électricité présidé par la cheffe du gouvernement, hier.

DANS le cadre de la poursuite des Conseils de cabinet interministériels qu'elle a initiés depuis son arrivée à la primature, la cheffe du gouvernement, Rose Christiane Ossouka Raponda, en a présidé un, hier, à l'immeuble du 2- Décembre qui abrite ses services. En présence du ministre d'État en charge de l'Énergie et des

L'espoir des populations est que ces projets aboutissent rapidement.

Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze, qu'accompagnaient plusieurs de ses collaborateurs.

Il a été question, au cours de ces assises consacrées à la problématique de l'offre de l'eau et l'électricité, d'examiner les opportunités et autres voies et moyens pouvant permettre d'améliorer la situation. Une véritable préoccupation pour les pouvoirs publics du fait que les populations, surtout dans les principaux centres urbains, y font face depuis plusieurs années et n'hésitent plus à exprimer leur détresse.

Et dans ce cadre, on retiendra que plusieurs projets ont été recensés... "Nous avons présen-

té au Premier ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, les lignes directrices de ces projets. Elle s'est montrée très attentive et très intéressée. Elle nous a encouragés au plus près, à finaliser l'ensemble des dossiers, à lever les éventuels points de blocage qui pourront encore exister, car ce sont des projets prioritaires au chef de l'État et pour les populations". C'est ce qu'a déclaré le ministre d'État Bilie-By-Nze, au sortir du Conseil de cabinet interministériel d'hier.

L'espoir des populations est que ces projets aboutissent rapidement.

Gabon-Belgique: Serge Thierry Mickoto Chavagne présente ses lettres de créance au Roi des Belges

J.K.M
Libreville/Gabon

NOMME en Conseil des ministres le 14 août dernier, Serge Thierry Mickoto Chavagne a présenté, mardi dernier, à Sa Majesté Philippe, roi des Belges, ses lettres de créance en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République gabonaise près la Belgique. Un royaume qu'il connaît assez bien pour y avoir séjourné pendant ses études supérieures.

Il remplace à ce poste Félicité Ongouri Ngoubili, élue depuis lors députée du 2e siège du département de Lékon-Lékori sous la bannière du Parti démocratique gabonais (PDG).

Également Représentant permanent auprès de l'Union européenne (UE), Serge Thierry Mickoto Chavagne devrait sans doute s'atteler à dynamiser la coopération entre le Gabon et le royaume de Belgique. Laquelle, sous-tendue par des relations

diplomatiques, est régie par un cadre juridique couvrant des secteurs aussi divers et variés que le transport aérien et ferroviaire, l'enseignement supérieur, la formation technique et professionnelle, la prévention de l'évasion fiscale, etc.

Sur le plan commercial, selon le bulletin annuel des statistiques du commerce international du Gabon publié par la direction générale de la statistique (DGS), en 2017, la Belgique était le 2e fournisseur de notre pays à hauteur d'un peu plus de 143 milliards de nos francs. Alors qu'inversement, le Gabon avait exporté vers ce pays pour plus de 89 milliards de francs CFA.

Serge Thierry Mickoto Chavagne, expert-comptable de formation, aura à cœur de réussir la mission qui lui a été confiée par les plus hautes autorités de la République. Pour ce faire, l'expérience qu'il a acquise tout au long de son parcours professionnel devrait constituer un atout non négligeable.



Photo: DR

L'ambassadeur du Gabon en Belgique, Serge Thierry Mickoto Chavagne, présentant ses lettres de créance au roi des Belges, Philippe.

Droits des personnes handicapées: le processus de ratification du PCADHP en cours au Sénat

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Le processus de ratification du Protocole de la Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples (PCADHP), relatif aux droits des personnes handicapées en Afrique, est engagé. Pour preuve, le ministre des Affaires étrangères, Pacôme Moubelet-Boubeya, était, mardi dernier, devant les membres de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Défense du Sénat, afin de solli-

citer et d'obtenir, de la seconde chambre du Parlement, le vote du projet de loi autorisant la ratification de cet instrument juridique international.

Ce faisant, a-t-il indiqué, le PCADHP confère des droits inaliénables aux personnes handicapées. En plus du fait qu'il devrait faciliter un peu plus leur intégration dans la société, de manière à ce qu'elles participent davantage au développement de notre pays.

Toute chose qui, selon lui, cadre avec la politique de l'Égalité des chances prônée par le chef de l'État Ali Bongo Ondimba. "Ce

concept est d'autant plus salvateur qu'il favorise la lutte contre la pauvreté. C'est aussi un véritable système de protection sociale qui garantit aux personnes vivant avec un handicap, leurs droits humains et libertés fondamentales tels qu'énoncés dans le présent Protocole", a-t-il déclaré. Non sans relever, entre autres, que la ratification de cet instrument juridique devrait renforcer la crédibilité du gouvernement auprès des organes internationaux de défense des Droits de l'homme et des partenaires au développement.

Il va donc sans dire que la ratifi-



Le ministre des Affaires étrangères, Pacôme Moubelet Boubeya, lors de son audition au Sénat.

cation, par notre pays, du PCADHP est plus que pertinente. Reste

désormais aux sénateurs de se prononcer.